

**Colloque des mercredi 1<sup>er</sup> et jeudi 2 juin 2022**

**LES ARCHIVES NATIONALES ESSENTIELS**

**12 MAI • 5 SEPTEMBRE 2022**

**ENTRÉE GRATUITE**

*Qu'il est une violation flagrante du dogme  
arbitraire de l'homme  
du droit et du devoir;*

*Considérant que si des mesures effectives ne suivront  
de très près la proclamation déjà faite du principe de  
abolition, il en pourrait résulter dans les colonies les plus  
plorables désordres,*

**Article 1<sup>er</sup>.** L'Esclavage sera entièrement aboli dans toutes  
les Colonies et possessions Françaises, deux mois après la  
promulgation du présent décret dans chacune d'elles.  
En outre de la promulgation du présent décret dans  
les Colonies, tout châtiment corporel, toute vente de personnes  
libres, sont absolument interdits.

**1848 et après ?  
Sortir de l'esclavage**

**EXPOSITION  
DU**

**DÉCRET D'ABOLITION  
DE L'ESCLAVAGE**

Archives nationales, Nicolas Colin, Département de l'énergie et de la...

coll  
27 avril  
GOUVERNEMENT  
PROVISOIRE.

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

296.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

14  
LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

Décret portant  
abolition de l'esclavage  
dans les Colonies.

Considérant que l'esclavage est un attentat contre  
la dignité humaine;

Qu'en réduisant le libre arbitre de l'homme,  
il supprime le principe naturel du droit et du devoir;

Qu'il est une violation flagrante du dogme  
Républicain: Liberté - Égalité - Fraternité.

Considérant que si des mesures effectives ne surviennent  
sous de très près la proclamation déjà faite du principe de  
l'abolition, il en pourrait résulter dans les colonies les plus  
déplorables désordres,

## Décète:

Article 1<sup>er</sup>. L'Esclavage sera entièrement aboli dans toutes  
les Colonies et possessions Françaises, deux mois après la  
promulgation du présent décret dans chacune d'elles.  
A partir de la promulgation du présent décret dans les  
Colonies, tout achat et vente de personnes non  
libres, seront absolument interdits.

Mercredi 1<sup>er</sup> juin

**09h-09h30** **Accueil des participants**

**09h30-09h40** **Mots d'accueil**  
par Bruno **RICARD**, directeur des Archives nationales

**09h40-09h50** **Mots d'accueil**  
par Dominique **TAFFIN**, directrice de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

**09h50-10h** **Hommage à Nelly Schmidt**  
par Isabelle **DION**, directrice des Archives nationales d'outre-mer et Dominique **TAFFIN**

**Axe 1 : « La liberté n'est pas tombée du ciel » : les décrets de 1848 et les dynamiques locales contre l'esclavage**

**10h-10h25** ***Le statut juridique de l'esclave, entre objet de droit et sujet (1635-1848)***  
par Frédéric **CHARLIN**, maître de conférences en histoire du droit, université de Grenoble-Alpes

**10h25-10h50** ***Abolition de l'esclavage et réorganisation des colonies : les quinze décrets du 27 avril 1848***  
par Anne **ULRICH-GIROLLET**, maîtresse de conférences HDR d'histoire du droit, LIR35 UMR 7366 CNRS université Bourgogne – Franche-Comté

**10h50-11h20** **Discussion**

**11h20-11h45** ***Les soixante dernières années (1789-1848) : les chemins complexes et héroïques de l'abolition de l'esclavage en Martinique***  
par Gilbert **PAGO**, agrégé d'histoire, ancien directeur de l'UFM de La Martinique

**11h45-12h10** ***Une liberté circonscrite : l'application du décret du 27 avril 1848 à La Réunion***  
par Bruno **MAILLARD**, chercheur associé au CRESOI/université de La Réunion, chargé d'enseignement à l'université de Paris-Est Créteil

**12h10-13h** **Discussion**

**13h-14h** **Déjeuner**

**Axe 2 : Citoyenneté et construction de l'espace politique après 1848**

**14h-14h25** ***Donner des noms de famille aux nouveaux libres : démarche citoyenne ou mesure coloniale ?***  
par Frédéric **RÉGENT**, maître de conférences en histoire moderne, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**14h25-14h50** ***Citoyens, affranchis et électeurs. L'après 20 décembre 1848 à La Réunion***  
par Jérémy **BOUTIER**, docteur en histoire du droit à l'université d'Aix-Marseille

**14h50-15h15** *L'exercice de la citoyenneté en Guyane française à l'issue de l'abolition de 1848*  
par Boris **LAMA**, docteur en histoire, chargé d'inventaire du patrimoine

**15h15-16h** Discussion

**Axe 3 : Sortir de l'esclavage dans les « vieilles colonies » :  
une nouvelle société ? travail et migrations**

**16h-16h25** *Singularités guyanaises au lendemain de 1848 : transition post-esclavagiste, colonie aurifère et pénitentiaire*  
par Jean **Moomou**, maître de conférences en histoire des mondes moderne et contemporain, université des Antilles

**16h25-17h15** *Abolir l'esclavage, contraindre le travail : l'engagisme aux Antilles et à la Guyane françaises*  
par Noémie **MARIE-ROSE**, doctorante à l'EHESS,  
et Céline **FLORY**, chargée de recherche au CNRS, Mondes américains et CIRESC

**17h15-18h** Discussion

Jeudi 2 juin

**Axe 4 : Reconfigurations coloniales**

**9h30-9h55** *Les sources de l'indemnité coloniale de 1849 : des débats aux versements*  
par Jessica **BALGUY**, doctorante à l'EHESS, rattachée au CIRESC/Mondes américains

**9h55-10h20** *La "vieille colonie" du Sénégal, une abolition inachevée ?*  
par Guillaume **VIAL**, professeur dans le secondaire,  
vice-président de la SFHOM, membre associé du CERHiC (EA 2616)

**10h20-10h50** Discussion

**10h50-11h** Pause

**11h-11h25** *Les aristocrates malgaches face à l'émancipation de leurs esclaves par les Français (Nosy Be, Madagascar, 1849-1850)*  
par Samuel F. **SANCHEZ**, maître de conférence à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, UMR 8171-Institut des mondes africains

**11h25-11h50** *1848 : l'abolition de l'esclavage dans les nouvelles colonies de l'Empire français*  
par Myriam **COTTAS**, directrice de recherche CNRS, présidente du conseil scientifique de la Route de l'esclave

**11h50-12h30** Discussion

**12h30-13h45** Déjeuner

## Axe 5 : Quelles mémoires de l'abolition de 1848 ?

13h45-14h10

### *Deux siècles de représentations contrastées : mémoires de l'esclavage et générations afro-descendantes*

par Jean-Pierre **SAINTON**, professeur en histoire moderne et contemporaine, Université des Antilles

14h10-16h

### *Table ronde « Quelles mémoires de 1848 ? : Transmission et reconfiguration du rapport au passé esclavagiste, de la fin du XIX<sup>e</sup> au début du XXI<sup>e</sup> siècle aux Antilles »*

animée par Dominique **TAFFIN**

En 1998, le cent cinquantième anniversaire de l'abolition a ouvert la réflexion sur la façon dont se construit la mémoire de l'esclavage, ou plutôt les mémoires de l'esclavage. Si la mémoire publique était centrée sur le « moment » 1848, celle-ci était déjà investie de façon différente, particulièrement aux Antilles, entre célébration républicaine, glorification de la figure de Schœlcher et mise en valeur des résistances et des luttes révolutionnaires à partir des colonies. Depuis 25 ans, les recherches en sciences humaines, histoire et anthropologie, nous offrent une compréhension renouvelée des enjeux et des processus historiques de mémorialisation. La table ronde permettra de les explorer.

Table ronde et échanges avec le public, avec Jacques **DUMONT**, professeur en histoire, Christine **CHIVALLON**, directrice de recherche au CNRS, Laboratoire caribéen de sciences sociales, LC2S-UMR 8053, Myriam **COTTIAS**, Jean **MOUMOU**, université des Antilles et Jean-Pierre **SAINTON**

16h-16h30

## Conclusion

En accompagnement de la présentation du décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848, les Archives nationales ont conçu avec la Fondation pour la mémoire de l'esclavage un colloque.

Décision politique et acte juridique, l'abolition de l'esclavage en 1848 met fin à un système qui, pendant plus de deux siècles, a façonné les sociétés coloniales et l'économie françaises et a créé un ordre mondial fondé sur la domination.

Acte majeur de l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle, inscrit dans un mouvement mondial de lutte contre l'esclavage colonial et d'affirmation des droits humains, le décret du 27 avril est pourtant souvent absent du récit historique français.

Pour autant, pour les contemporains de la Révolution de 1848 comme pour les historiens du XXI<sup>e</sup> siècle, ce décret n'est pas la « fin de l'histoire », car la sortie de l'esclavage pose de multiples questions que, se sont posées d'abord les historiens des Caraïbes et de l'océan Indien, avant qu'elles ne soient envisagées dans une vision globale des processus de colonisation.

Ce colloque, qui se tient sur le site de Pierrefitte-sur-Seine des Archives nationales et par visioconférence, invite à regarder l'abolition de l'esclavage non comme un point d'arrivée, mais comme un moment critique, où se posent des questions récurrentes de l'histoire humaine et de l'histoire française : paradoxe d'une citoyenneté coloniale, dynamiques populaires et actes politiques de « grands hommes », rupture ou transformation inéluctable de paradigmes économiques et sociaux...

Les interventions programmées permettront d'aborder ces questions au prisme de sources variées et de la diversité des territoires, et de replacer, au cœur du processus de l'esclavage à la liberté, les premiers intéressés.

**Comité scientifique :** Dominique Taffin, Isabelle Dion, Bruno Maillard, Jean-Pierre Sainton, Violaine Challéat-Fonck, Tiphaine Gaumy, Anne-Sophie Lienhard

Les personnes souhaitant assister aux journées pourront le faire sur place et via une retransmission en visioconférence sur la plateforme Zoom avec possibilité d'interagir avec la salle (inscription préalable gratuite et obligatoire à l'adresse suivante : [2022colloqueesclavage.an@culture.gouv.fr](mailto:2022colloqueesclavage.an@culture.gouv.fr)).

Un courriel sera adressé ultérieurement aux personnes inscrites pour leur communiquer le lien vers l'événement.

La retransmission sera également disponible, en direct et en différé, sur la chaîne Youtube des Archives nationales : <https://www.youtube.com/user/ArchivesNationalesfr>



## Archives nationales Site de Pierrefitte-sur-Seine Auditorium

59 rue Guynemer  
93383 Pierrefitte-sur-Seine  
Métro : ligne 13, station Saint-Denis-Université

[www.archives-nationales.culture.gouv.fr](http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr)

